

COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

Présents :

Christophe DUPONT
Laurent MONTELEON
Yohan PESQUEREL
Angélique OSMONT
Béatrice AILLET
Karine BEAUSSIEUX (arrivée à 21h00)
Olivier GUERARD
Gilbert MONTAIGNE
Nathalie LENEVEU
Tommy HERY
Michel GRANGER

Absents avec Pouvoirs :

Yves LECORDIER donne son pouvoir à Gilbert MONTAIGNE
Marc CHAVET donne son pouvoir à Laurent MONTELEON
Charlotte AVOINE donne son pouvoir à Yohan PESQUEREL
Karine BEAUSSIEUX donne son pouvoir à Angélique OSMONT
Emilie BARREZ donne son pouvoir à Béatrice AILLET
Pierre THOMAS donne son pouvoir à Béatrice AILLET

Absents :

Anthony BERCEAU
Elodie MALLET
Christelle LAVALLEY

Secrétaire de Séance : Nathalie Leneveu

Rédaction : Elodie Gérard

Quorum atteint avec 10 membres élus présents en début de séance à 20h35

Présence des journalistes

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2022
- 2) Affectation du résultat :
 - a. Budget Principal
 - b. Budget camping salle des fêtes
 - c. Budget local commercial
 - d. Budget lotissement
- 3) Modification intitulé Budget « Camping-Salle des fêtes »
- 4) Vote des Subventions
- 5) Vote des taux
- 6) Constitution provision semi-budgétaire pour créances douteuses
- 7) Budgets primitifs
 - a. Budget Principal
 - b. Budget camping salle des fêtes
 - c. Budget local commercial
 - d. Budget lotissement
- 8) Ressources Humaines : Création de poste adjoint administratif Principal de 2^{ième} classe à 25h
- 9) Ressources Humaines : RIFSEEP
- 10) Détermination des groupes de projet
- 11) Validation du calendrier présidentiel
- 12) Décision poste d'adjoint
- 13) Questions diverses

Article 1: Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 février 2022

Article 2 : Nouveaux points à l'ordre du jour

- Caveau Mme Rouxeville
- Travaux M.L. Gallais suite à la réunion publique
- Rues Guilbert, des Douves et des Etangs Département
- Choix du bureau d'études concernant les entrées de bourg

Article 3 : Budget Commune : affectation du résultat

Vu les résultats présentés, le maire propose de les affecter au Budget Primitif de la manière suivante :

Investissement : résultat de clôture (Dépenses-art.001)	- 83 307.00 €
Donc le besoin de financement en investissement (Recettes-art.1068)	83 307.00 €
Fonctionnement : résultat de clôture	+ 547 293.33 €
Solde à reporter en section de fonctionnement (Recettes-art.002)	+ 463 986.33 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette affectation du résultat (Vote 16/16)

Budget Lotissement : affectation du résultat

Vu les résultats présentés, le maire propose de les affecter au Budget Primitif de la manière suivante :

Solde d'investissement excédentaire (R-art.001)	500 239.36 €
Pas de besoin de financement en investissement (R-art.1068)	
Solde de fonctionnement à affecter	- 418 591.80 €
Solde à reporter en section de fonctionnement (D-art.002)	418 591.80 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette affectation du résultat (Vote 16/16)

Budget Camping-salle des fêtes : affectation du résultat

Vu les résultats présentés, le maire propose de les affecter au Budget Primitif de la manière suivante :

Investissement : résultat de clôture (Dépenses-art.001)	- 13 898.46 €
Besoin de financement en investissement	13 898.46 €
Solde de fonctionnement à affecter	+ 9 274.16 €
Affectation en réserve d'Investissement (R-art.1068)	9 274.16 €
Solde à reporter en section de fonctionnement (R-art.002)	0 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette affectation du résultat (Vote 16/16)

Budget Local Commercial : affectation du résultat

Vu les résultats présentés, le maire propose de les affecter au Budget Primitif de la manière suivante :

Solde d'investissement excédentaire (R-art.001)	+ 746.67 €
Pas de besoin de financement en investissement	
Solde de fonctionnement à affecter	+ 29 165.34 €
Solde à reporter en section de fonctionnement (R-art.002)	29 165.34 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cette affectation du résultat (Vote 16/16)

Article 4 : Modification intitulé Budget « Camping-Salle des fêtes »

La commune avait créé le budget « camping – salle des fêtes » en janvier 2018 pour distinguer les recettes. Mais ce budget est soumis à la TVA et la salle des fêtes n'est normalement pas assujettie à la TVA et devrait être comptabilisée sur le budget principal. Il est possible de changer l'intitulé du budget sur délibération.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de nommer ce budget « Camping » (Vote 16/16)

Article 5 : Vote des subventions

La commission « associations » propose d'ajouter 100 € à titre exceptionnel aux montants attribués l'année dernière qui sont notés dans le tableau ci-dessous

Pour rappel, la commune a déjà versé 300 € à la MFR de Balleroy et 700 € au Jumelage RIBE (350€+350€ subvention exceptionnelle). Le CFA n'a pas fait de demande de subvention car il n'y a pas d'élèves de Balleroy sur Drome.

Associations	Montant 2021	Associations	Montant 2021
APE les P'tites Canailles	700.00 €	Jumelage RIBE (+ subvention exceptionnelle)	350€ déjà versés 700€
APE Les Bambins d'abord	350.00 €	Les Drôles de Biardais	600.00 €
Les Etoiles Biardaises	800.00 €	Lutte sportive de Balleroy	1 000.00 €
Sapeurs-pompiers section JSP	2 400.00 €	Mission locale du Bessin	600.00 €
ADMR Les Riverains de la Drôme	2 000.00 €	OCCE 14 coop 149 Balleroy	1 000.00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers Balleroy	800.00 €	OCCE 14 coop scolaire Vaubadon	500.00 €
Anciens Combattants Balleroy	100.00 €	SPA Castillon	300.00 €
Association Les Ball'ochons	600.00 €	Association Culturelle et Artistique	600.00 €
Assoc. Biardaise des Randonneurs	350.00 €	La Pétanque de Balleroy	400.00 €
Balleroy s'bouge	600.00 €	Les Motards en Normandie	600.00 €
Club Amitiés Loisirs	450.00 €	Club du Sourire Biardais	450.00 €
TOTAL			15 550.00 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer la somme de 100 € supplémentaire à chaque association, pour un montant total de 17750.00 € (Vote 16/16)

Article 6 : Vote des taux de la fiscalité directe locale

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

Taxe Foncière Bâti : 34.56 %

Taxe Foncière Non Bâti : 18.75 %

Le produit fiscal attendu, lié à ce vote, pour 2022 est de 232 468.00 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition 2022 (Vote 16/16)

Article 7 : Constitution provision semi-budgétaire pour créances douteuses

Une provision doit être constituée par délibération quand un recouvrement de recettes est compromis. Mme Kergresse nous présente les restes à recouvrer sur N-2 et antérieurs pour un total de 401.45 €.

Le conseil doit décider de constituer une provision semi-budgétaire pour créances douteuses pour le montant de 401.45 €. Ce montant sera inscrit au Budget Primitif de la commune au compte 6817.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité de constituer une provision semi-budgétaire pour créances douteuses et d'inscrire 4 000.00 € au compte 6817 du budget primitif principal. (Vote 16/16)

Arrivée de Karine BEAUSSIEUX

Article 8 : Vote du Budget Primitif Commune

Le budget primitif de la Commune s'équilibre en investissement et présente un suréquilibre en fonctionnement. Il se présente comme suit :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	1 140 305.00 €	347 307.00 €
Recettes	1 396 024.33 €	347 307.00 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce budget primitif (Vote 14/16)

M. Montaigne s'abstient de voter en raison de l'absence de M. le Maire pour le vote du Budget. M. Pesquerel explique que la date du conseil municipal a dû être déplacée pour cause de COVID, ce qui explique l'absence de M. Berceau. Il souligne qu'il est prévu que les adjoints puissent représenter le Maire en cas d'absence.

Suite à la présentation du détail du budget primitif, M. Dupont s'interroge sur la nécessité de prévoir une somme pour le feu d'artifice, initialement prévu le 18 juin, alors que l'association l'ACABD a annulé sa manifestation.

M. Pesquerel explique qu'il s'agit d'un prévisionnel et que ce feu d'artifice pourra être éventuellement tiré lors d'une autre manifestation.

Présentation et vote des budgets annexes :

Vote du Budget Primitif Camping

Le budget primitif s'équilibre en fonctionnement et en investissement. Il se présente comme suit :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	15 750.00 €	16 947.44 €
Recettes	15 750.00 €	16 947.44 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce budget primitif (Vote 16/16)

Vote du Budget Primitif Local Commercial

Le budget primitif s'équilibre comme suit :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	41 765.34 €	16 846.67 €
Recettes	41 765.34 €	16 846.67 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce budget primitif (Vote 16/16)

Vote du Budget Primitif Lotissement du Sapin

Le budget du Lotissement se présente comme suit :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Dépenses	519 974.72 €	430 386.53 €
Recettes	636 365.49 €	500 239.36 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce budget primitif (Vote 16/16)

Article 9 : Ressources Humaines : création d'un poste d'adjoint administratif Principal de 2^{ème} classe à 25h

Le poste est actuellement occupé par un adjoint administratif pour 18h/semaine.

L'agent est éligible au changement de grade et passe au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et il est souhaitable de lui passer son temps de travail de 18h à 25h pour faire face à l'accroissement d'activité et les responsabilités supplémentaires.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 25h/semaine et suppression du poste d'adjoint administratif à 18h/semaine (Vote 16/16)

Article 10 : Ressources Humaines : mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, toutes les communes qui accordent un régime indemnitaire ont l'obligation de prendre une délibération relative à la mise en place du RIFSEEP. C'est une délibération qui remplace les régimes indemnitaire qui existent déjà, tels que l'IAT. Cela ne change en rien les montants des salaires et indemnités accordées. Le RIFSEEP appliqué aux agents de la commune a été validé le 24/03/2022 par le Comité Technique du Centre de Gestion.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la mise en place du RIFSEEP (Vote 16/16)

M. Montaigne souligne que l'IAT ne rentre pas dans le calcul des retraites, et interroge le conseil s'il en est de même pour le RIFSEEP.

Article 11 : Décision poste adjoint

Pour rappel, les délégations de M. Dupont lui ont été retirées le 11 mars 2022.

Suite à une réunion de l'équipe municipale, la délégation travaux voirie est attribuée à nouveau à M. Dupont. Un arrêté en ce sens sera signé par M. le Maire les jours prochains.

Article 12 : Caveau de Mme Rouxeville

M. et Mme Rouxeville ont fait l'acquisition d'une concession, à Vaubadon il y a 30 ans. Lors du décès de M. Rouxeville, la famille du défunt a opté pour le jardin du souvenir, en oubliant l'acquisition faite il y a plusieurs années. Mme Rouxeville demande de rétrocéder sa concession. Elle n'a pas encore réglé le jardin du souvenir et demande que le prix de la concession vienne en déduction. Il s'agit d'une déduction d'un montant de 150,00 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de déduire les 150 € de la concession à la somme de 501,00€ du jardin du souvenir. (Vote 16/16)

Article 13 : Travaux rue Marie-Louise Gallais suite à la réunion publique

Pour rappel, cette rue présente principalement des problèmes de sécurité et de vitesse.

Plusieurs solutions ont été trouvées lors de la réunion publique du 11 mars 2022 :

- Pose d'un dos d'âne en dur à la place des coussins berlinois
- Aménagement pour réduire le champ de vision
- pose d'un deuxième dos d'âne juste avant les maisons de la carrière
- pose d'un stop au carrefour de la Guerroterie, direction le rond-point
- priorité à droite dans l'autre sens

M. Dupont a effectué plusieurs devis :

-entreprise Jones	7095,00€
-entreprise Colas	6900,00€
-entreprise Lebas	4032,00€
-NDTP	3875,00€

M. Granger demande que les dos d'ânes soient plus doux, et demande que les devis soient revus avec une largeur double.

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le projet et choisit l'entreprise NDTP avec un devis revu.

M. Granger s'abstient pour le stop.

Article 14 : Rues Guilbert, Douves, Etangs Département

Suite à la dernière réunion publique M. Berceau a rencontré le Département qui s'oppose aux solutions qui avaient été proposées aux habitants.

Le Département sera rencontré de nouveau avec de nouveaux plans.

La municipalité présentera le projet finalisé aux habitants. Le Département sera présent afin de présenter son projet.

Article 15 : Choix du bureau d'études pour les entrées de bourg

M. Montéleon présente au Conseil municipal des devis concernant l'étude sur l'aménagement des entrées de bourg

Sur 5 bureaux d'étude consultés, seuls 2 ont répondu et envoyé leur devis :

- TECAM pour un montant de 29 520.00 € TTC
- MOSAÏC pour un montant de 17 784.00 € TTC

M. Montéleon se retire du vote pour assurer sa neutralité dans la décision prise.

Le conseil municipal choisit, à l'unanimité, de retenir le bureau d'étude Mosaïc pour un montant de 17 784,00€ TTC. (Vote 15/15)

Article 16 : Questions diverses

Le petit Biardais : Il a été demandé aux associations de fournir une présentation de leur association afin de pouvoir la présenter dans le Petit Biardais. A ce jour, un grand nombre d'associations n'a pas fait de retour.

Football : M. Montaigne demande de la part de M. Lecordier si une convention a été passée avec le club de football du Tronquay. Une convention aurait été passée avec les mêmes termes que la précédente. M. Pesquerel va se renseigner pour confirmation.

M. Montaigne demande une séance à huis-clos en fin de conseil.

Remerciement de M. Dupont : M. Dupont remercie les membres du conseil municipal de lui avoir ré-attribué la délégation travaux voirie.

Ce dernier fera un point sur les travaux en cours.

Club de Football : Afin d'officialiser l'ouverture de leur association, un nouveau club de Football est en attente de la régularisation de la dette de l'ancien club de football. M. Pesquerel explique que la municipalité est responsable des associations et que par conséquent elle devra régulariser la dette, d'un montant de 1680€, de ces derniers.

M. Montaigne explique que la commune est responsable des associations seulement si elle leur verse une subvention.

Club Pétanque : M. Lecoq-Beaupré a créé une association « La pétanque Biardaise » qui remplace l'ancien club qui est en cours de dissolution.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 05 mai

Fin de séance 23h00